



# la lettre du sietrem

## Edito



**Le réseau des déchetteries, un service renforcé pour les usagers.**

Au fil des années, la fréquentation des déchetteries ne fait que s'accroître. C'est la preuve que nos concitoyens sont de plus en plus sensibles à la gestion rationnelle de leurs déchets.

Le SIETREM a donc décidé d'accompagner cette évolution en renforçant son réseau de déchetteries.

Dès juillet 2009, la déchetterie de Chelles, en passe de devenir la plus fréquentée, a vu ses horaires d'ouverture élargis, tous les jours de la semaine.

Dès le début de l'année 2010, un cinquième équipement sera ouvert sur la commune de Chanteloup-en-Brie pour un meilleur service des résidents de notre syndicat.

Et ce n'est pas tout. La commune de Chelles a demandé au SIETREM d'envisager à très court terme le doublement de la déchetterie située sur son territoire. Un beau modèle d'éco-citoyenneté qui pourrait servir d'exemple pour la création d'un sixième équipement.

Michel RICART  
Président du SIETREM  
Maire de Lognes

## Info

### Vente de calendriers 2010

Lors de nos permanences téléphoniques au Numéro Vert, plusieurs habitants nous ont informés du passage de colporteurs sur leur commune proposant la vente de calendriers 2010.







Se présentant comme vendeurs de calendriers pour la collecte, ces individus munis de carte et de baudrier ont déjà démarché plusieurs habitants des communes adhérentes du syndicat.

Nous vous rappelons que **sous aucun prétexte et sous aucune forme le SIETREM ne cautionne cette démarche.**

Ces colporteurs ne sont pas des agents du SIETREM et ne sont en aucun cas mandatés par la collectivité pour la vente de calendriers ou autres objets.

Le SIETREM vous invite à être vigilant face aux sollicitations de ces démarcheurs et à vous rapprocher des forces de l'ordre en cas de vente abusive et malhonnête.

## Sommaire

-  Alerte info : Vente de calendriers
-  Les cartons : la bonne présentation
-  Quizz «les emballages»
-  Les plus de la Lettre : Entretien avec un agent chargé des déchetteries.



# LES CARTONS : Comment les présenter

## Pourquoi les cartons mis a coté du bac ne sont pas ramassés ?

Les cartons de grande taille (meuble, électroménager....) ou en grande quantité sont des facteurs d'augmentation des coûts de ramassage et de traitement de vos déchets.

En cas de pluie, le carton ondulé mis hors du bac jaune pose un problème de manipulation aux rippeurs et dans la benne. Du fait de son humidité, il se colle aux autres emballages et, arrivé sur la chaîne de tri, le carton désagrégé ne pourra être récupéré par les agents de tri. Il finira donc dans les refus et sera incinéré avec les ordures ménagères. De plus, de part leur volume, les cartons bloquent la machine qui les achemine dans la salle de tri.



## Quels types de cartons sont acceptés dans la poubelle jaune ?



**METTEZ LES CARTONS ONDULES SEULEMENT S'ILS ENTRENT DANS LA POUBELLE JAUNE.**

## Où faut jeter les cartons ondulés ?

La meilleure chose à faire est de les apporter en **déchetterie**. Une fois dans la benne à cartons, ils seront acheminés vers une usine de recyclage pour être transformés en nouveaux cartons ondulés.

Sinon, vous pouvez les présenter aux ordures ménagères ou aux encombrants à plat et ficelés pour faciliter la manipulation aux rippeurs.

## Combien de fois peut-on le recycler ?

Un carton peut être recyclé une dizaine de fois. Au delà, les fibres sont fragilisées ce qui entraîne un carton de mauvaise qualité.

## La seconde vie des cartons ?

Une fois transformés, les rouleaux sont utilisés comme matière première dans la fabrication d'essuie-tout, de différents papiers d'emballages de papeterie, d'enveloppes, ou tout simplement de cartons ondulés.

## Un geste pour l'environnement !

Grâce au tri et au recyclage de nos cartons, nous faisons chaque jour un geste pour la préservation des ressources naturelles. Sachez par exemple qu'une tonne d'emballages cartonnés recyclés permet d'économiser 2,6 tonnes de bois et la consommation d'eau d'une personne pendant deux mois.

**Pour résumer :** Les cartons bruns et ondulés sont acceptés à la collecte sélective à condition qu'ils soient à l'intérieur de la poubelle jaune. Si vous avez de gros cartons, apportez-les à la déchetterie ou présentez-les aux collectes des encombrants ou des ordures ménagères en les aplatissant.

## CHIFFRES

- En 2006, le tri des emballages a permis de recycler **422 000 tonnes** d'emballages en carton.

- Chaque tonne de cartonnettes recyclées fait économiser **2,6 tonnes de bois**.

- En 2008, **2 333 tonnes** de cartonnettes ont été récupérées puis envoyées vers la filière de recyclage. (chiffres SIETREM).

- Avec **1 tonne** de carton recyclé, on peut fabriquer **13 889 boîtes de céréales**.

## RAPPEL : SAPIN DE NOEL

Après la période des fêtes de fin d'année, certains sapins sont présentés à la collecte.



Compte tenu de leur volume et de leur poids, les gros sapins ne peuvent pas être ramassés, **ils doivent impérativement être déposés en déchetterie**.

Néanmoins, les petits sapins de moins d'1m50 de hauteur, dont le tronc mesure à la base 10 cm de diamètre, peuvent faire l'objet d'un enlèvement, sous réserve de leur conditionnement en sacs adaptés.



## LE TRI A LA MAISON RECYCLABLE OU PAS ?

Aujourd'hui, une famille se débarrasse en moyenne de 10 emballages chaque jour. Cela représente le tiers du volume de notre poubelle et environ 20% de son poids total. Pour tester vos connaissances sur la qualité de votre tri, à vous de retrouver dans le quizz ci-dessous les produits recyclables de ceux qui ne le sont pas. Et n'oubliez pas : à chaque déchet sa poubelle !

			
1 - Une Barquette de Beurre			
2 - Un sac de caisse			
3 - Une canette de soda			
4 - Un pot de confiture			
5 - Un sachet de pâtes			
6 - Une ampoule			
7 - Un bocal en verre			
8 - Un mouchoir			
9 - Un désodorisant (aérosol)			
10 - Un Verre			
11 - Un flacon de gel douche			
12 - Une barquette en polystyrène			
13 - Un flacon de savon			

Réponse : 1) ordures ménagères ; 2) ordures ménagères ; 3) bac jaune ; 4) bac vert ; 5) ordures ménagères ; 6) ordures ménagères ; 7) bac vert ; 8) ordures ménagères ; 9) bac jaune ; 10) ordures ménagères ; 11) bac jaune ; 12) ordures ménagères ; 13) bac jaune.

### RAPPEL EN IMAGES





Monsieur SILVA, adjoint de communication du syndicat, a répondu à nos questions concernant les badges d'accès aux déchetteries. Grâce à ses réponses, vous connaîtrez les dernières exclusivités des déchetteries ainsi que les projets à venir.



### *Pourquoi l'accès aux déchetteries se fait dorénavant par badge?*

L'accès par badge nous permet de mieux gérer les fréquences de passage, de limiter l'accès aux artisans et aux personnes ne résidant pas sur une des communes du syndicat.

### *Comment peut-on s'en procurer un ?*

Il faut se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et de la photocopie d'un justificatif de domicile récent.

### *Quel est le délai pour la récupérer ?*

Etant donné que l'opération débute, le délai pour recevoir sa carte est d'environ quinze jours ouvrés. A terme, la carte sera délivrée le jour de la demande par le gardien.

### *Quels projets ou aménagements à venir sont envisagés pour les déchetteries du syndicat ?*

La déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes se verra équipée de garde-corps à hauteur des bennes et d'un nouveau local pour les gardiens.

La déchetterie de Chelles va être agrandie pour permettre l'augmentation du nombre de bennes de stockage et la modification de la circulation sur le site avec une entrée et une sortie différenciées. De plus, les horaires d'accueil ont été étendus.

La déchetterie de Noisiel va être équipée d'un abri couvert pour le stockage de certains déchets.

Celle de Croissy Beaubourg sera dotée du même équipement que celle de Noisiel. De plus, l'ensemble de sa voirie sera modifié et la benne à gravats sera équipée d'un garde-corps.

### *Avez-vous des observations à apporter ?*

Je rappelle aux usagers que, dorénavant les radiographies sont acceptées en déchetteries.

J'ajoute également que certaines déchetteries comme celle de Saint-Thibault-des-Vignes voient une très grande affluente à certaines heures. C'est pourquoi nous invitons fortement les usagers à se rendre sur une des autres déchetteries où le temps d'attente sera moindre. **L'accès des déchetteries est autorisé à tout particulier résidant dans le périmètre du SIETREM.**

### Les dernières infos des déchetteries



#### **Badge d'accès :**

Pour offrir un accueil plus rapide aux usagers et garantir une meilleure gestion de ces équipements, les modalités d'accès aux déchetteries ont changé.

A partir de novembre, seules les personnes possédant un badge d'accès pourront y accéder. Pour en recevoir un, apportez au gardien lors de votre prochaine visite **un justificatif de domicile (photocopie) ainsi qu'une pièce d'identité.**

#### **Une cinquième déchetterie :**

Afin d'offrir une meilleure distribution des déchetteries sur l'Est de son territoire, le SIETREM a fait l'acquisition d'un nouveau terrain sur la commune de Chanteloup-en-Brie. Ainsi, dans le courant de l'année 2010, Chanteloup-en-Brie accueillera la cinquième déchetterie du syndicat.

Ce nouveau service aux habitants devrait permettre une diminution du nombre de visiteurs dans les autres déchetteries ainsi qu'une réduction du temps d'attente.

### **Depuis le 1er octobre les horaires d'accueil ont changé :**

Du 1er octobre Au 31 mars	Croissy St Thibault	Noisiel	Chelles
<b>Lundi &amp; Mercredi</b>	9h00 - 13h30	13h00 - 17h00	9h - 17h
<b>Mardi, Jeudi &amp; Vendredi</b>	13h00 - 17h00	9h00 - 13h30	
<b>Samedi</b>	9h00 - 12h00 13h00 - 17h00	9h00 - 12h00 13h00 - 17h00	
<b>Dimanche</b>	9h00 - 13h00		

#### **Lettre du SIETREM N°19**

Directeur de publication : Michel Ricart

Directeur délégué : Hien Toan Phan

Directeur de la rédaction : Jean Pierre Sureaud

Conception, rédaction et mise en page : Sandrine Laurent, Delphine Plenel

Crédit photos et chiffres : SIETREM